



## Paielement de l'APA après déménagement

Par **jyllou**, le **04/05/2019** à **17:02**

Bonjour,

Ma mère était dans un EHPAD de l'Hérault et touchait l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement, versé par le Conseil Général de l'Hérault.

Pour cause de rapprochement familial, elle a demandé à venir dans un EHPAD situé dans le Val d'Oise.

Est-ce que le département de l'Hérault va continuer à lui verser l'APA en établissement ou devra-t-elle faire une nouvelle demande auprès du département du Val d'Oise pour continuer à percevoir cette allocation ?